



Conseil de sécurité

Distr. générale
3 octobre 2023
Français
Original : anglais

Mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le rapport ci-après est présenté en application de la résolution [2666 \(2022\)](#), dans laquelle le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui présenter, tous les six mois, un rapport sur le respect des engagements pris dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région et sur ses liens avec la situation en matière de sécurité dans la région des Grands Lacs¹. Couvrant la période du 16 mars au 15 septembre 2023, il donne un aperçu de l'évolution de la situation en matière de paix et de sécurité dans la région depuis le précédent rapport ([S/2023/237](#)).

II. Principaux faits nouveaux

A. Situation de sécurité

2. La situation de sécurité dans la région des Grands Lacs est restée instable et imprévisible. Après une accalmie des incidents transfrontaliers entre la République démocratique du Congo et le Rwanda entre mars et juillet, le 27 juillet, un soldat congolais a échangé des tirs avec un soldat de la Force de défense rwandaise à Rutagara, près de Goma (République démocratique du Congo), et le soldat rwandais aurait été tué. Dans un communiqué de presse du 28 juillet, la Force de défense rwandaise a rejeté les accusations des Forces armées de la République démocratique du Congo selon lesquelles les soldats de la Force de défense rwandaise menaient une incursion dans la province du Nord-Kivu.

¹ Dans ce contexte, la région couvre les 13 pays signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et de la région, à savoir : l'Afrique du Sud, l'Angola, le Burundi, le Congo, le Kenya, l'Ouganda, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, le Soudan, le Soudan du Sud et la Zambie. De plus, les quatre organisations intergouvernementales suivantes font office de garantes de l'Accord-cadre : la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'ONU et l'Union africaine.



3. En République démocratique du Congo, une fragile cessation des hostilités entre le Mouvement du 23 mars (M23) et les Forces armées de la République démocratique du Congo prévalait depuis avril. En revanche, le M23 a continué à attaquer des civils, et les affrontements entre le M23 et d'autres groupes armés, notamment les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et des groupes locaux se faisant appelés Wazalendo, se sont multipliés. Entre le 16 mars et le 10 septembre, le M23 aurait mené 97 attaques contre des civils, causant la mort de 124 personnes, dont 15 femmes et 11 enfants. Le M23 aurait également tenté d'étendre sa zone d'opérations à la province du Sud-Kivu. Si le M23 s'est désengagé de certaines zones du Petit Nord, il doit encore se retirer de toutes les zones occupées, comme l'exige le communiqué de Luanda du 23 novembre 2022.

4. Les FDLR sont également restées actives dans l'est de la République démocratique du Congo. Outre les affrontements avec le M23, les FDLR seraient responsables de 17 attaques contre des civils, qui ont fait 13 morts, dont 1 femme et 3 enfants.

5. Les Forces démocratiques alliées (ADF) ont étendu leur zone d'influence aux provinces de l'Ituri, du Maniema et du Sud-Kivu, malgré la poursuite des opérations conjointes des forces armées congolaises et ougandaises. Entre le 1^{er} avril et le 10 septembre, les ADF auraient mené 101 attaques, tuant 406 civils, dont 56 femmes et 53 enfants, dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu. Le 17 juin, des éléments présumés des ADF ont attaqué une école à Mpondwe, dans l'ouest de l'Ouganda, près de la frontière congolaise. L'attaque a fait 42 morts et 6 blessés, et 6 étudiants ont été enlevés. Des manifestations ont éclaté à Bunia le 20 avril en raison de l'impact jugé limité de l'opération Shujaa menée par les forces armées congolaises et ougandaises contre les ADF et de l'état de siège en vigueur depuis mai 2021. Comme l'indique le rapport du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo ([S/2023/431](#)), les ADF auraient reçu un soutien financier du groupe terroriste Daech et collaboré avec des cellules de Daech en Afrique du Sud, ce qui laisse supposer une menace terroriste croissante dans la région. Le 8 août, des combattants présumés des ADF ont renouvelé sur les médias sociaux leur serment d'allégeance au nouveau chef de Daech, Abou Hafs al-Hashimi al-Qourashi.

6. Dans la province du Sud-Kivu, la pression accrue exercée par les opérations militaires conjointes congolaises et burundaises a entraîné une modification des alliances et de la coopération entre les groupes armés, notamment entre la Résistance pour un État de droit au Burundi (RED Tabara) et les Forces nationales de libération (FNL). Les 4 et 5 août, la Force de défense nationale du Burundi a affronté des membres présumés des FNL dans la province de Cibitoke (Burundi). Six rebelles auraient été tués, tandis que la Force de défense nationale du Burundi a perdu trois soldats. Dans un communiqué daté du 3 septembre, RED Tabara a revendiqué la destruction, le 2 septembre, d'une antenne de guidage d'avions à l'aéroport international de Bujumbura, et a indiqué qu'elle était en mesure de lancer des attaques au Burundi à tout moment.

7. Le 3 avril, le facilitateur du processus de Nairobi dirigé par la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), l'ancien Président du Kenya, Uhuru Kenyatta, a annoncé le déploiement des soldats de la force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est dans l'est de la République démocratique du Congo. Cependant, des tensions entre la population congolaise et la force régionale de la CAE, y compris des manifestations sporadiques et des campagnes sur les médias sociaux contre cette dernière, sont apparues après que les autorités congolaises ont exprimé leur mécontentement quant au rôle de la force régionale dans la lutte contre la menace du M23. L'accord sur le statut des forces de la force régionale de la CAE, qui a expiré le 8 septembre, a été prolongé jusqu'au 8 décembre, dans l'attente d'un rapport d'évaluation du Conseil

des ministres de la CAE. Le 17 mars, le Parlement angolais a approuvé le déploiement de contingents angolais dans l'est de la République démocratique du Congo afin de sécuriser les zones de cantonnement du M23 et de protéger les membres du mécanisme de vérification ad hoc. Le 17 août, au quarante-troisième Sommet ordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), les participants ont approuvé le déploiement de la mission de la SADC en République démocratique du Congo afin de rétablir la paix et la sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo, comme l'avait initialement annoncé la tróika de la SADC, composée de l'Afrique du Sud, de la Namibie et de la Zambie, lors de son sommet extraordinaire du 8 mai (voir sect. III.B. ci-dessous).

B. Évolution de la situation politique

8. Les relations entre la République démocratique du Congo et le Rwanda sont restées tendues, caractérisées par la poursuite des diatribes et des accusations concernant les activités persistantes du M23 et des FDLR et les attaques présumées planifiées sur le territoire de l'autre pays. Le 22 mars, lors d'une visite du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à Kinshasa et à Goma, le Président de la République démocratique du Congo, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a demandé à la délégation de prendre des mesures appropriées contre la « violation flagrante de la Charte de l'Union africaine par le Rwanda », accusant ce pays d'agression dans l'est de la République démocratique du Congo. Le renforcement militaire des deux pays, associé à l'absence de dialogue direct à un haut niveau, témoignent d'un niveau de préparation militaire accru des deux côtés, ce qui pourrait avoir de graves conséquences pour la paix et la stabilité dans la région.

Processus de paix régionaux

9. Les efforts régionaux visant à résoudre les tensions persistantes entre la République démocratique du Congo et le Rwanda et l'insécurité persistante dans l'est de la République démocratique du Congo ont continué, notamment dans le cadre des processus de paix de Luanda et de Nairobi.

10. Bien qu'il n'y ait pas eu d'interactions directes entre les Présidents de la République démocratique du Congo et du Rwanda au cours de la période considérée, le Président de l'Angola, João Manuel Gonçalves Lourenço, a poursuivi les échanges avec les autorités congolaises et rwandaises en sa qualité de médiateur désigné par l'Union africaine pour le processus de Luanda. Le 12 avril, il a reçu le Président de la République démocratique du Congo, M. Tshisekedi, à Luanda, où ils auraient discuté du processus de paix en cours ainsi que des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la feuille de route de Luanda. Le lendemain, lors d'une conférence de presse à Kinshasa, le Président de la République démocratique du Congo a de nouveau rejeté les allégations selon lesquelles la République démocratique du Congo apporterait un soutien aux FDLR. Il a également rejeté tout dialogue direct avec le M23 avant le cantonnement du groupe et sa participation au programme national de désarmement, de démobilisation, de réintégration communautaire et de stabilisation. Dans un entretien qu'il a accordé le 7 mai, le Président de l'Angola, M. Lourenço a noté les efforts faits par le M23 pour maintenir la cessation des hostilités et souligné qu'il importait que le groupe armé soit cantonné en toute sécurité et effectivement désarmé. Il a ajouté qu'une fois que les conditions nécessaires seraient mises en place, l'Angola assurerait la sécurité des éléments du M23 amenés dans les zones de cantonnement.

11. Au dixième Sommet extraordinaire de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), qui s'est tenu le 3 juin à Luanda sous la direction du

Président de l'Angola, M. Lourenço, il a été demandé aux Ministres des affaires étrangères de l'Angola, du Burundi, de la République démocratique du Congo et du Rwanda, avec le soutien du mécanisme ad hoc de vérification, « de se réunir périodiquement pour évaluer conjointement les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements pris dans la feuille de route de Luanda ».

12. Dans le cadre du processus de Nairobi dirigé par la CAE, les chefs d'État de la CAE se sont réunis le 31 mai, à Bujumbura, et le 5 septembre, à Nairobi, pour le vingt et unième et le vingt-deuxième sommets extraordinaires. Les deux sommets ont été précédés de réunions des Ministres de la défense de la CAE et de leurs chefs d'état-major. Les participants aux sommets ont réaffirmé combien il importait de trouver des solutions durables en matière de sécurité dans le cadre d'un processus politique et d'un dialogue entre toutes les parties et ont appelé à la reprise du dialogue intercongolais. Ils ont décidé de prolonger le mandat de la force régionale de la CAE jusqu'au 8 septembre, puis au 8 décembre. Lors du vingt et unième Sommet extraordinaire, ils ont convenu de créer un poste de « chef de mission civil chargé de coordonner toutes les questions politiques de la force régionale de la CAE » et ont chargé le facilitateur de la CAE de s'occuper de toutes les communications avec le M23.

13. Les efforts déployés dans le cadre du volet politique pour préparer le prochain dialogue intercongolais (Nairobi IV) se sont poursuivis malgré les difficultés liées à la crise du M23 et les tensions entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et la force régionale de la CAE. Le 9 avril, le Haut-Représentant du Président de la République démocratique du Congo pour les processus de Nairobi et de Luanda, Serge Tshibangu, a déclaré dans un entretien que la mise en œuvre de la feuille de route de Luanda restait une condition préalable au retour du M23 dans le processus de Nairobi. De son côté, le M23 a conditionné son cantonnement à un dialogue préalable avec les autorités congolaises. Pour sortir de l'impasse, une équipe technique multipartenaire a été mise en place le 30 juin par le facilitateur du processus de Nairobi dirigé par la CAE ; elle comprend des représentants de l'Angola, de la République démocratique du Congo, du secrétariat de la CAE, de la force régionale de la CAE, du mécanisme de vérification ad hoc et de l'ONU. À sa deuxième réunion, tenue le 12 juillet à Goma, l'équipe a examiné une liste de mesures de confiance visant à éliminer les obstacles à la préparation du cantonnement du M23. La délégation congolaise a toutefois continué à s'opposer à la force régionale de la CAE et au mécanisme ad hoc de vérification concernant le retrait partiel du M23. Les dates des consultations de Nairobi IV restent à déterminer.

14. Sur le plan militaire, la force régionale de la CAE a contribué à la tenue du cessez-le-feu et au retrait partiel du M23 au cours de la période considérée, en servant de tampon. Le 27 avril, le commandant de la force régionale, le général de division Jeff Nyagah (Kenya), a démissionné en invoquant des préoccupations concernant sa sécurité personnelle. Il a été remplacé par le général de division Alphaxard Muthuri Kiugu (Kenya), qui a pris ses fonctions le 18 mai. Le 23 août, les chefs d'état-major de la CAE ont tenu une réunion extraordinaire à Nairobi pour examiner le rapport d'évaluation sur la mise en œuvre du mandat de la force régionale, élaboré à l'issue d'une visite qu'a effectuée une équipe d'évaluation technique dans la province du Nord-Kivu du 3 au 8 juillet.

15. Les efforts visant à renforcer la coordination entre les processus de Luanda et de Nairobi se sont poursuivis et ont culminé le 27 juin au sommet quadripartite sur la paix et la sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo, qui a réuni la CAE, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la CIRGL et la SADC, sous l'égide de l'Union africaine et avec la participation de l'ONU. Les participants au sommet ont convenu d'un plan directeur conjoint global

visant à renforcer la coordination, l'harmonisation et la cohérence de toutes les initiatives de paix dans l'est de la République démocratique du Congo. Si les participants ont décidé de créer un groupe de travail de coordination, le Gouvernement de la République démocratique du Congo a mis l'accent sur les principes d'appropriation nationale et de rôle directeur congolais dans toutes les initiatives liées à la paix dans l'est du pays.

Autres faits nouveaux concernant les relations bilatérales

16. Plusieurs pays de la région ont continué de s'attacher à renforcer leurs relations bilatérales comme indiqué dans la section III.B. ci-dessous. Le Rwanda et l'Ouganda ont tenu, du 22 au 24 mars à Kigali, la onzième réunion de la Commission permanente mixte. Les deux pays ont signé quatre mémorandums d'accord sur les consultations diplomatiques et politiques, la justice et le constitutionnalisme, l'entraide judiciaire et les questions de migration. Le général Muhoozi Kainerugaba, alors conseiller principal du Président de l'Ouganda, Yoweri Museveni, chargé des opérations spéciales, a été reçu par le Président du Rwanda, Paul Kagame, le 24 avril à Kigali, dans le cadre du renforcement des relations bilatérales.

C. Situation humanitaire

17. La situation humanitaire dans la région s'est encore détériorée, avec des déplacements forcés à grande échelle liés à une flambée de violence dans certaines parties de la République démocratique du Congo, du Soudan du Sud et du Soudan. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), en fin août, la région comptait plus de 4,7 millions de réfugiés et de demandeurs d'asile qui avaient fui le conflit armé et l'instabilité, les déplacements combinés au conflit étant aggravés par les phénomènes climatiques dans les régions de l'est et des Grands Lacs d'Afrique.

18. Les niveaux élevés de violence dans l'est de la République démocratique du Congo ont entraîné un nouvel afflux de réfugiés en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et au Rwanda, entre autres pays. L'Ouganda continue d'accueillir le plus grand nombre de réfugiés de la République démocratique du Congo, ainsi que d'autres réfugiés d'Afrique ; en août, il accueillait 1,5 million de réfugiés. Près d'un million de réfugiés congolais ont été accueillis par les pays signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, ce qui fait de la crise des réfugiés congolais la deuxième plus importante du continent.

19. En fin juillet, le Burundi, l'Ouganda, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Soudan du Sud comptaient environ 11,6 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. La République démocratique du Congo est le pays qui concentre le plus grand nombre de personnes déplacées (6,24 millions) en Afrique. Depuis mars 2022, 2,8 millions de personnes déplacées ont dû quitter leur foyer rien que dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. La violence fondée sur le genre est restée très répandue, près de 64 000 cas ayant été enregistrés entre janvier et juillet 2023. L'exploitation sexuelle, y compris la prostitution forcée comme moyen de survie, était endémique à l'intérieur et à proximité des camps de déplacés, notamment ceux près de Goma. Les violations graves à l'encontre des enfants sont également en augmentation, en particulier le recrutement d'enfants, les enlèvements et les violences sexuelles.

20. L'appui aux solutions durables aux déplacements forcés s'est poursuivi au Burundi, quelques 220 830 réfugiés burundais étant retournés chez eux depuis 2017. Environ 263 000 réfugiés burundais continuent d'être accueillis dans la région de la

Communauté d'Afrique de l'Est, notamment en Ouganda, en République démocratique du Congo, en République-Unie de Tanzanie et au Rwanda.

21. L'insécurité alimentaire demeure un problème majeur dans la région des Grands Lacs. En République démocratique du Congo et au Soudan du Sud, au moins 25,8 millions de personnes (près d'un quart de la population) et 7,7 millions de personnes (plus de deux tiers de la population), respectivement, étaient en situation d'insécurité alimentaire aiguë.

22. Fait encourageant, les représentants de la République démocratique du Congo et du Rwanda ont tenu une réunion tripartite de haut niveau sur le retour des réfugiés congolais et rwandais, organisée par le HCR le 15 mai à Genève. Lors d'une réunion de suivi technique, tenue les 26 et 27 juin à Nairobi, les deux pays ont convenu d'une amélioration de l'échange d'informations sur les conditions dans les zones de retour et les niveaux d'assistance disponibles pour les rapatriés, ainsi que de réunions transfrontalières initiales et d'un projet pilote concernant un nombre limité de réfugiés, pour tester les conditions de retours, vers la fin de 2023 et en 2024, respectivement.

D. Droits humains et état de droit

23. Les violations persistantes des droits humains et les atteintes à ces droits, ainsi que les violations du droit humanitaire international, restent des sujets de préoccupation dans la région des Grands Lacs, avec un risque toujours élevé d'atrocités criminelles, notamment dans le contexte d'une violence armée prolongée et résurgente dans l'est de la République démocratique du Congo.

24. Le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme en République démocratique du Congo a recensé 2 708 violations des droits humains et atteintes à ces droits entre mars et août, soit une hausse de près de 5 % par rapport aux six mois précédents (2 585 violations et atteintes). Au total, 77 % de ces violations et atteintes ont été commises dans des provinces touchées par le conflit. Les groupes armés auraient été les principaux auteurs (64 % des cas), tandis que les agents de l'État seraient responsables de 36 % des faits. Les combattants des ADF seraient responsables de 271 cas de violations des droits humains entre mars et août, soit 10 % de l'ensemble des violations et atteintes enregistrées dans le pays. Le M23 serait responsable de 201 cas de violations des droits humains, tandis que les combattants des FDLR en auraient commis 17.

25. Le 23 mai, le Gouvernement de la République démocratique du Congo a saisi la Cour pénale internationale en vertu du paragraphe 1 de l'article 14 du Statut de Rome, pour lui demander d'enquêter sur les crimes présumés commis dans la province du Nord-Kivu du 1^{er} janvier 2022 à ce jour. Le 15 juin, le Procureur de la Cour, Karim Khan, a fait part de son intention de mener un examen préliminaire.

26. Au Burundi, l'ancien Premier Ministre Alain, Guillaume Bunyoni, démis de ses fonctions en septembre 2022, a été arrêté le 21 avril et inculpé le 5 mai d'atteinte à la sûreté de l'État et à l'économie nationale, d'enrichissement personnel, de détention illégale d'armes et d'outrage au Président. Il a comparu le 8 mai devant la Cour suprême, qui a prolongé sa détention provisoire. Il a été transféré à la prison de Gitega (centre) le 18 juillet.

27. Les cinq défenseurs des droits de l'homme arrêtés les 14 et 15 février au Burundi pour rébellion et atteinte à la sécurité intérieure de l'État et au fonctionnement des finances publiques ont été libérés le 28 avril à l'issue d'un procès. Trois des accusés ont été acquittés ; les deux autres ont été condamnés à des amendes assorties d'un sursis de deux ans. Toutefois, le 23 mai, le Procureur de la Haute Cour de Ntahangwa

à Bujumbura a fait appel de la décision. Le 2 mai, la Cour d'appel a confirmé la condamnation à 10 ans de prison de la journaliste Floriane Irangabiye pour atteinte à la sûreté de l'État.

III. Mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération

A. Engagements de la République démocratique du Congo

28. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo a continué d'honorer les engagements qu'il a pris au niveau national au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Le 18 mai, l'Assemblée nationale a annoncé la création d'une commission pour la paix, la réconciliation et la réintégration afin de régler le conflit intercommunautaire entre les communautés Téké et Yaka, dans la province de Maï-Ndombe et ses environs.

29. Le 4 mai, le Sénat a adopté une loi portant création d'une force de réserve militaire qui autoriserait les volontaires civils à faire partie des réservistes et à défendre le pays et son intégrité territoriale en cas de menace ou d'agression extérieure. Cette décision a suscité des inquiétudes quant à l'intégration potentielle de groupes armés dans les Forces armées de la République démocratique du Congo, contrairement aux dispositions du processus de Nairobi et du Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation.

30. Les 24 et 25 août, le Mécanisme national de suivi, chargé de superviser la mise en œuvre des engagements pris au niveau national au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, a organisé un atelier à Kinshasa avec la participation de représentants d'autres institutions congolaises et de l'ONU en vue de discuter, entre autres, des problèmes et des possibilités auxquels fait face le Mécanisme, ainsi que des mesures visant à renforcer le Mécanisme, notamment par une participation accrue de la société civile.

B. Engagements de la région et des institutions garantes

31. Comme indiqué dans la section II.B. ci-dessus, les efforts régionaux se sont poursuivis en réponse à la crise persistante dans l'est de la République démocratique du Congo et aux tensions régionales qui en découlent. Dans le domaine de la coopération en matière de sécurité, la République démocratique du Congo et l'Ouganda se sont rencontrés le 3 avril à Kinshasa pour évaluer l'opération militaire conjointe contre les ADF. Le 7 juin, l'Angola et la République du Congo ont discuté de la sécurité des frontières dans la province de Cabinda (Angola). Les discussions entre les Ministres de la défense congolais et sud-africain, le 3 juillet, ont porté sur les possibilités de renforcer la coopération en matière de défense, de sécurité et de maintien de la paix. Le 4 août, la République démocratique du Congo et le Kenya ont signé un accord de coopération militaire axé sur l'assistance et le renforcement des capacités des Forces armées de la République démocratique du Congo par les forces de défense du Kenya. Le Kenya et l'Ouganda se sont engagés à renforcer la coopération bilatérale en matière de sécurité lors d'une réunion de leur commission conjointe de défense qui s'est tenue les 17 et 18 août à Mbale (Ouganda). Le 28 août, le Burundi et la République démocratique du Congo ont signé un accord visant à renforcer les relations bilatérales en matière de sécurité et de politique, à l'occasion d'une visite d'État de deux jours du Président du Burundi, Évariste Ndayishimiye, à Kinshasa. Le 30 août, le Kenya et l'Afrique du Sud ont décidé de renforcer leur coopération bilatérale en matière de défense.

32. Plusieurs pays ont tenu des réunions de commissions permanentes bilatérales, notamment l'Angola et la République du Congo, le Rwanda et l'Ouganda, ainsi que la République démocratique du Congo et l'Afrique du Sud. Ces réunions ont donné lieu à plusieurs mémorandums d'accord sur la coopération politique, économique et en matière de sécurité. En outre, l'Angola et l'Ouganda, ainsi que le Rwanda et la Zambie, lors de réunions bilatérales de haut niveau tenues respectivement en avril et en juin, ont évalué l'état d'avancement de la mise en œuvre des accords bilatéraux signés et exploré les possibilités de renforcer encore la coopération.

33. Les pays de la région ont continué à renforcer la coopération économique et le commerce. Le 16 mars, l'Afrique du Sud et la République-Unie de Tanzanie ont décidé de renforcer leur coopération bilatérale dans les domaines du commerce, de l'investissement, du tourisme et de l'industrie manufacturière. Le 19 mars, l'Angola, la République démocratique du Congo et l'Afrique du Sud ont convenu d'établir un secrétariat permanent virtuel pour renforcer leur partenariat trilatéral en matière de développement économique, d'infrastructures, d'administration publique et de défense. De même, le Kenya et le Rwanda se sont engagés à renforcer leur coopération lors des visites à Kigali du Président du Kenya, William Samoei Ruto, les 4 et 5 avril, et du premier Secrétaire du Gouvernement kenyan, Musalia Mudavadi, le 28 mai. En marge du sommet de la CIRGL, tenu le 3 juin, les Ministres des affaires étrangères de l'Angola et du Kenya ont discuté des moyens de revitaliser la commission bilatérale mixte et d'accroître le commerce bilatéral. Le 15 juin, la République démocratique du Congo et la Zambie ont posé la première pierre d'une usine de fabrication de batteries et de précurseurs pour véhicules électriques à Lubumbashi (République démocratique du Congo).

34. La progression de l'intégration régionale est restée une priorité essentielle. Le 25 mai, les Chefs d'État de la République-Unie de Tanzanie et de l'Ouganda ont inauguré la centrale hydroélectrique transfrontalière de Kikagati-Murongo, qui devrait contribuer à la fourniture d'une électricité plus fiable et plus abordable, favorisant ainsi le développement économique et la coopération régionale. Le 2 juin, le Président de l'Ouganda, M. Museveni, a reçu des membres du Parlement du Comité de la province de l'Ituri, avec lesquels il aurait discuté du développement des infrastructures transfrontalières de transport et d'énergie, ainsi que de l'ouverture de consulats congolais et ougandais respectivement à Arua (Ouganda) et à Bunia (République démocratique du Congo). Le 5 juillet, l'Angola, la République démocratique du Congo et la Zambie ont signé un accord trilatéral pour la concession du port et de la ligne ferroviaire de Lobito, un projet d'infrastructure visant à améliorer la connectivité régionale en reliant les régions minières des trois pays.

35. La onzième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération s'est tenue le 6 mai à Bujumbura, avec la participation du Secrétaire général. Dans un communiqué publié le même jour, les dirigeants de la région ont notamment appelé à renforcer la coordination des initiatives régionales et des mécanismes de sécurité en République démocratique du Congo en vue d'accroître l'efficacité et d'éviter les doubles emplois. Ils ont exprimé leur soutien à la pleine participation des femmes et des jeunes aux processus de prévention des conflits, de consolidation de la paix et de dialogue dans la région, y compris les processus de Nairobi et de Luanda. Ils ont également pris note des progrès enregistrés et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération depuis sa signature il y a dix ans et ont réaffirmé qu'il demeure pertinent en tant qu'instrument permettant de s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité dans la région. Ils ont demandé au Comité d'appui technique de procéder à une évaluation indépendante, impartiale et honnête de la mise en œuvre de l'Accord-cadre à ce jour. Les conclusions et les recommandations de l'évaluation seront intégrées dans une feuille de route pour la

revitalisation de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, qui sera soumise pour approbation à la prochaine réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi, prévue pour 2024.

36. La réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi a été précédé d'une réunion des ministres des affaires étrangères des pays signataires le 4 mai à Bujumbura, ainsi que des trente-troisième et trente-quatrième réunions du Comité d'appui technique qui se sont tenues respectivement les 12 et 13 avril et le 2 mai à Nairobi et à Bujumbura.

37. Les institutions garantes ont continué à soutenir la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Du 20 au 23 mars, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, sous la présidence de la République-Unie de Tanzanie, s'est rendu en République démocratique du Congo. Outre les discussions sur la situation nationale, la délégation s'est entretenue avec des interlocuteurs congolais sur la coordination des initiatives de paix régionales en cours dans l'est de la République démocratique du Congo. Le Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, s'est également rendu dans plusieurs pays de la région en mai et juin, notamment au Burundi, au Kenya et au Rwanda, où il a discuté avec les chefs d'État respectifs des possibilités de renforcer l'action régionale à l'appui des efforts de règlement des conflits en République démocratique du Congo et dans l'ensemble de la région.

38. En ce qui concerne la revitalisation de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et dans le cadre du suivi de la 1140^e réunion du Conseil de paix et de sécurité tenue le 17 février, la Commission de l'Union africaine a organisé une réunion de consultation technique à Addis-Abeba, le 29 mars. Les participants ont décidé, entre autres, d'organiser des réunions régulières pour coordonner les efforts des institutions garantes en faveur de la paix et de la sécurité régionales, en collaboration avec la CAE et la CEEAC. Jusqu'à présent, les recommandations n'ont pas fait l'objet d'un suivi concret.

39. Le 8 mai, lors d'un sommet extraordinaire organisé à Windhoek, la troïka de la SADC, présidée par le Président de la Namibie, Hage Geingob, a approuvé le déploiement d'une force de la SADC dans l'est de la République démocratique du Congo dans le cadre de la force en attente de la SADC. La troïka de la SADC a en outre exhorté le Gouvernement de la République démocratique du Congo à mettre en place les conditions et les mesures nécessaires pour faciliter la coordination effective des forces opérant dans le cadre d'accords multilatéraux et bilatéraux sur le territoire congolais.

40. Un sommet de suivi de la troïka de la SADC a eu lieu virtuellement le 11 juillet. Les participants ont de nouveau lancé un appel à la cessation immédiate des hostilités par tous les groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo et au « retrait inconditionnel des zones actuellement occupées ». Ils se sont « engagés à étudier des mesures complémentaires aux efforts diplomatiques actuels, afin de contraindre le M23 et les autres groupes armés à renoncer à toutes les formes d'attaques ». Ils ont aussi approuvé le mandat et les instruments juridiques et opérationnels de soutien pour le déploiement de la mission de la SADC en République démocratique du Congo.

41. Lors du quarante-troisième Sommet ordinaire de la SADC qui s'est tenu le 17 août à Luanda, les participants ont approuvé le déploiement de la mission de la SADC dans l'est de la République démocratique du Congo et ont réitéré l'appel au renforcement de la coordination et de l'harmonisation des initiatives de paix en République démocratique du Congo.

42. Le Comité régional de la CIRGL contre l'exploitation illégale des ressources naturelles a tenu sa vingt-sixième réunion du 25 au 27 juillet à Luanda. Le Comité a examiné la mise en œuvre de l'Initiative régionale contre l'exploitation illégale des ressources naturelles et a fait des propositions pour un mécanisme d'autofinancement durable pour la mise en œuvre de l'Initiative.

43. Après le Sommet extraordinaire du 3 juin, les ministres de la défense de la CIRGL se sont réunis le 7 juillet à Luanda. La réunion a été précédée d'une réunion des chefs d'état-major le 5 juillet. Les ministres de la défense ont demandé au mécanisme conjoint de vérification élargi et au Mécanisme ad hoc de vérification de la CIRGL de mener des missions de vérification des accusations de la République démocratique du Congo et du Rwanda, selon lesquelles l'un soutiendrait des groupes armés pour déstabiliser l'autre.

C. Engagements internationaux

44. Au cours de la période considérée, la communauté internationale a continué d'appuyer les initiatives régionales, notamment les processus de Luanda et de Nairobi. Du 14 au 17 mars, les représentants de plusieurs pays partenaires ont participé à l'atelier de planification des consultations de Nairobi IV, qui s'est tenu à Naivasha (Kenya).

45. Le Groupe de contact international pour la région des Grands Lacs s'est réuni le 24 mars et le 26 juin pour examiner les faits nouveaux survenus récemment dans la région, ainsi que des possibilités de renforcer l'action diplomatique en faveur d'une solution politique à la crise actuelle en République démocratique du Congo.

46. Les efforts visant à promouvoir une mobilisation concertée des ressources à l'appui des processus de paix régionaux en cours se sont également poursuivis, comme l'indique la section V.B. ci-dessous.

IV. Mise en œuvre du plan d'action pour l'application de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs

47. Le 28 mars, l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs et son bureau ont organisé, en collaboration avec le Ministère belge des affaires étrangères, des consultations sur la Stratégie régionale entre l'ONU et les principaux partenaires et donateurs à Bruxelles. Les consultations ont permis aux entités des Nations Unies de présenter les progrès réalisés dans la mise en œuvre des initiatives phares de la Stratégie régionale et les déficits de financement qui en découlent. Elles ont également permis d'échanger avec les représentants de l'Union européenne sur les possibilités de renforcer la synergie entre la Stratégie régionale et la stratégie de l'Union européenne pour la région des Grands Lacs, adoptée le 21 février.

A. Promotion du dialogue et renforcement de la confiance

48. L'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs a poursuivi ses bons offices dans la région en faveur d'une désescalade des tensions et de solutions politiques négociées à la crise persistante liée à l'instabilité dans l'est de la République démocratique du Congo. Lors de ses entretiens avec des hauts fonctionnaires de l'Angola, du Burundi, de la République démocratique du Congo, du Kenya, du

Rwanda et de l'Ouganda, il a rappelé qu'il était impératif d'adopter une approche globale fondée sur le dialogue et des mesures non militaires, en complément des efforts militaires en cours, et a souligné la nécessité de mettre pleinement en œuvre les engagements pris au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, ainsi que les décisions prises dans le cadre des processus de Luanda et de Nairobi.

49. L'Envoyé spécial a continué d'apporter son appui aux processus de Nairobi et de Luanda. Outre le soutien politique, technique et financier apporté à l'atelier de planification de Naivasha, en étroite collaboration avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), l'Envoyé spécial et son bureau ont eu des échanges avec le facilitateur de la CAE et son équipe à plusieurs reprises, notamment en tant que membres de l'équipe technique chargée de trouver des solutions aux problèmes posés par le processus de cantonnement du M23. Afin de permettre l'alignement du processus de Nairobi sur l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, l'Envoyé spécial a œuvré à la participation du facilitateur de la CAE à la onzième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi. Il a également participé au dixième Sommet extraordinaire de la CIRGL, le 3 juin, et au sommet quadripartite, le 27 juin, afin de maintenir l'appui des Nations Unies aux efforts de paix dans la région.

50. L'Envoyé spécial a poursuivi ses consultations régulières avec les représentants du Gouvernement en Angola à l'appui du processus de Luanda, en préconisant le renforcement de la coordination avec le processus de Nairobi, et a soutenu les efforts régionaux visant à faciliter un rapprochement entre la République démocratique du Congo et le Rwanda.

51. À la suite de l'annonce, le 8 mai, par la troïka de la SADC, du déploiement d'une force de la SADC dans l'est de la République démocratique du Congo, l'Envoyé spécial s'est rendu, les 23 et 30 mai, en Namibie et au Botswana, où il a été reçu respectivement par le Président de la Namibie, président de la troïka de la SADC, et le Secrétaire exécutif de la SADC. L'Envoyé spécial a appelé à la coordination des efforts pour soutenir les initiatives politiques et diplomatiques en cours menées par l'Angola et la CAE.

52. Conformément aux décisions prises au onzième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi, l'Envoyé spécial a continué à soutenir les efforts visant à revitaliser l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. À la suite de consultations avec le Burundi, qui assure actuellement la présidence du Mécanisme, la République démocratique du Congo et d'autres acteurs clés, le Bureau de l'Envoyé spécial a engagé une équipe de consultants pour entreprendre une évaluation indépendante de la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. L'évaluation en cours comprend des consultations approfondies entamées en juillet avec les parties prenantes nationales, régionales et internationales, ainsi qu'avec plusieurs missions dans la région, et des interactions virtuelles sur les progrès accomplis et les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre des engagements nationaux, régionaux et internationaux. Les conclusions seront présentées lors d'un séminaire-retraite des pays signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et des institutions garantes, qui sera organisé par le Bureau de l'Envoyé spécial en coopération avec le Bureau du Haut-Représentant du Président de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs et animé par le groupe de réflexion sud-africain, l'African Centre for the Constructive Resolution of Disputes, à une date à déterminer.

53. L'Envoyé spécial et son bureau ont également pris contact avec la nouvelle direction du Mécanisme national de suivi congolais en République démocratique du Congo en vue de renforcer la collaboration sur des questions essentielles liées à

l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et ont proposé, à sa demande, de prêter concours pour des concertations conjointes avec les autorités burundaises, qui assurent actuellement la présidence du Mécanisme régional de suivi.

B. Réduction de la menace que représentent les groupes armés étrangers

54. Dans le cadre de l'initiative phare 4 du plan d'action de la stratégie régionale, l'Envoyé spécial a envoyé, du 23 mars au 1^{er} avril, une mission d'évaluation au Burundi, au Rwanda et en Ouganda pour évaluer les besoins et les capacités des pays en matière de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, de réintégration et de réinstallation des ex-combattants étrangers. Composée de représentants de différentes entités des Nations Unies et de partenaires extérieurs, la mission a été organisée à la suite de la première mission de la cellule opérationnelle du Groupe de contact et de coordination sur les mesures non militaires à Goma en septembre 2022, au cours de laquelle des membres de groupes armés ont fait part à la cellule de leur souhait d'être rapatriés. Dans ce contexte, la mission d'évaluation a recensé les mécanismes opérationnels existants ; les besoins financiers et logistiques, y compris les lacunes à cet égard ; les cadres juridiques et politiques nationaux sur le désarmement, la démobilisation et le rapatriement, ainsi que les infrastructures essentielles en place pour l'accueil efficace et la réintégration durable des ex-combattants étrangers.

55. Du 25 avril au 12 mai, la cellule opérationnelle a effectué sa troisième mission dans la région, avec des visites au Burundi et au Rwanda. S'appuyant sur des contacts précédemment établis avec des éléments de groupes armés burundais et rwandais actifs dans la province du Sud-Kivu, notamment les FNL, RED Tabara et le Conseil national pour le renouveau et la démocratie (CNRD), la cellule opérationnelle a identifié, sous réserve de vérifications supplémentaires, environ 161 combattants burundais et les personnes à leur charge en République démocratique du Congo désireux de désarmer et d'être rapatriés sans conditions politiques. L'Envoyé spécial s'est ensuite entretenu avec les Chefs d'État du Burundi et de la République démocratique du Congo au sujet du déploiement d'une mission conjointe, avec son bureau, la MONUSCO et d'autres entités des Nations Unies, afin de vérifier l'identité de ces combattants et de convenir des modalités de leur désarmement et de leur rapatriement. Les modalités pratiques de cette mission doivent encore faire l'objet d'un accord.

C. Promotion d'une gestion durable et transparente des ressources naturelles, des échanges commerciaux et des investissements

56. L'Envoyé spécial et son bureau ont continué à collaborer étroitement avec la CIRGL en vue de favoriser une gestion plus durable et plus inclusive des ressources naturelles. En marge du seizième Forum annuel sur les chaînes d'approvisionnement responsables en minerais, organisé par l'Organisation de coopération et de développement économiques à Paris en avril, l'Envoyé spécial et le Secrétaire exécutif de la CIRGL ont organisé une réunion parallèle le 28 avril avec les pays des Grands Lacs et les pays de destination de l'or artisanal afin de discuter du renforcement de la coopération avec les partenaires en faveur d'une gestion plus responsable de la chaîne d'approvisionnement de l'or. Du 25 au 27 juillet à Luanda, le Bureau de l'Envoyé spécial a également participé à la vingt-sixième réunion du comité régional de la CIRGL sur la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles. Du 12 au 15 septembre, le Bureau de l'Envoyé spécial a coorganisé avec

la CIRGL et les autorités congolaises à Kinshasa un forum régional sur la mise en œuvre de la stratégie de la CIRGL sur l'activité minière artisanale et à petite échelle dans le secteur de l'or, qui a abouti à une déclaration et à des recommandations visant à mettre en œuvre, sans délai, un système régional de traçabilité des minerais, considéré comme une solution durable au commerce responsable de l'or artisanal dans la région.

57. Ces efforts ont été précédés d'un atelier, organisé conjointement par le Bureau de l'Envoyé spécial, la CIRGL et le Gouvernement ougandais à Kampala du 7 au 9 juin, au cours duquel un projet visant à soutenir la participation des femmes et des jeunes aux activités dans le secteur minier de la région a été lancé. L'atelier a rassemblé des réseaux de femmes et de jeunes opérant dans le secteur minier, des spécialistes des questions de genre et des représentants d'organisations de la société civile et du secteur privé.

58. Du 8 au 10 août, s'est tenu à Lusaka un atelier de suivi sur l'apprentissage par les pairs et l'échange des meilleures pratiques et politiques pour l'inclusion des femmes et des jeunes dans les chaînes de valeur des minéraux stratégiques. Les 31 juillet et 1^{er} août, le Bureau de l'Envoyé spécial, en collaboration avec le Forum des jeunes de la CIRGL, a présenté au Forum des parlementaires de la CIRGL des initiatives conjointes de la CIRGL et de l'ONU visant à promouvoir le rôle des femmes et des jeunes dans la gestion durable des ressources naturelles dans la région.

59. Du 14 au 16 juin, le Bureau de l'Envoyé spécial a également participé, à la Semaine minière congolaise, qui s'est tenue à Lubumbashi et au cours de laquelle l'Envoyé spécial a de nouveau lancé un appel aux parties prenantes de la chaîne des valeurs, y compris les sociétés minières et les pays de destination, pour qu'elles soutiennent les efforts régionaux en matière de diligence raisonnable. Dans le contexte de la transition vers l'énergie verte, il a également plaidé en faveur d'investissements responsables dans le secteur des batteries et des véhicules électriques, qui ouvriraient des perspectives aux communautés locales et aux groupes vulnérables.

D. Recherche de solutions durables aux déplacements forcés

60. Conformément à l'initiative phare 11 de la stratégie régionale, le HCR et le Bureau de l'Envoyé spécial ont continué à soutenir les efforts visant à revitaliser le mécanisme tripartite pour le retour des réfugiés entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. Le 15 mai, le HCR a organisé une réunion tripartite de haut niveau à Genève, avec la participation du Bureau de l'Envoyé spécial. Une réunion de suivi technique s'est tenue les 26 et 27 juin à Nairobi (voir sect. III.C ci-dessus). En collaboration avec la CIRGL, le HCR a également organisé du 25 au 27 juillet à Nairobi une conférence sur l'éradication de l'apatridie et l'accès à des documents d'identité légaux dans la région des Grands Lacs. Les participants ont souligné la nécessité de poursuivre la sensibilisation et le plaidoyer auprès des gouvernements pour qu'ils s'attaquent au problème de l'apatridie et fassent progresser la mise en œuvre des plans d'action nationaux correspondants.

61. Conformément à l'initiative phare 13, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a continué à fournir une assistance multisectorielle aux personnes touchées par les déplacements et aux communautés d'accueil. En République démocratique du Congo, l'OIM a accompagné la remise en état et la construction d'infrastructures communautaires afin d'améliorer l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle dans les villages de retour. Au Burundi, l'OIM a renforcé les capacités d'absorption des communautés d'accueil en améliorant l'accès aux services de base et les possibilités de gagner sa vie ainsi que l'accès à la terre.

E. Promotion de la préparation régionale face aux crises de santé publique

62. Dans le cadre du programme phare 14, l'OIM a encouragé la sensibilisation et les pratiques en matière de santé et d'hygiène en République démocratique du Congo et dans les pays voisins de la CAE. L'OIM a également accompagné le secrétariat de la CAE dans la mise en œuvre de la feuille de route quinquennale de la CAE pour les programmes de santé transfrontaliers aux points d'entrée.

F. Promotion de l'inclusion, de la participation et de l'autonomisation des femmes et des jeunes

63. Pour faire entendre la voix des femmes et des jeunes dans les processus de paix régionaux, l'Envoyé spécial a favorisé la participation de la présidente du Forum régional des femmes de la CIRGL, Sabine Ntakarutimana, et de la présidente pour la paix et la sécurité du Forum régional des jeunes de la CIRGL, Audrine Faith Otieno, à la onzième réunion du Mécanisme régional de suivi à Bujumbura. Dans leurs déclarations, les représentantes des femmes et des jeunes ont demandé aux responsables régionaux d'assurer une représentation véritable et efficace des femmes et des jeunes dans tous les processus de paix, ainsi que dans le processus de revitalisation de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Elles ont également souligné la nécessité de renforcer le respect de la législation visant à mettre fin à l'impunité pour la violence contre les femmes et les filles, d'élaborer et de mettre en œuvre des plans d'action nationaux pour la paix et la sécurité des jeunes et d'aider les jeunes à se doter de compétences compétitives à l'échelle mondiale pour l'avenir. Les chefs d'État ont demandé au Burundi, en sa qualité de président du Mécanisme régional de suivi, d'organiser une plateforme de dialogue avec les femmes et les jeunes de la région afin de leur permettre de contribuer aux efforts de paix de la région.

64. L'Envoyé spécial a poursuivi son action en vue de faire avancer les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans la région. Le 31 mars, le Bureau de l'Envoyé spécial a organisé une réunion des coordonnatrices et coordonnateurs pour les questions de genre de la CIRGL, de l'ONU et des organisations de la société civile sur les activités régionales et les problèmes liés à la mise en œuvre du programme concernant les femmes et la paix et la sécurité. Du 29 août au 2 septembre, le Bureau a coorganisé avec l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour le programme concernant les femmes et la paix et la sécurité, la MONUSCO et d'autres parties prenantes, une mission conjointe de solidarité en République démocratique du Congo pour aider à renforcer le rôle des femmes dans le règlement des problèmes de paix, de sécurité et de développement qui touchent le pays et la région.

65. Le 21 juin, le Bureau de l'Envoyé spécial a pris part, avec la MONUSCO, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), la CIRGL et la CEEAC, à un séminaire sur la participation et le rôle directeur des femmes dans la consolidation de la paix. Les participants et participantes ont défini des stratégies pour augmenter la participation des femmes à la consolidation de la paix dans des contextes instables. Auparavant, le Bureau de l'Envoyé spécial avait participé à un forum international des femmes pour la paix et la démocratie, organisé les 25 et 26 mai à Luanda, à l'initiative du Président de l'Angola, M. Lourenço. Ces activités, qui ont bénéficié de l'appui de l'Envoyé spécial, ont contribué à renforcer les réseaux régionaux en vue de faire avancer le programme concernant les femmes et la paix et la sécurité.

G. Promotion et protection des droits humains et lutte contre l'impunité

66. Dans le cadre du suivi de la Déclaration de Kinshasa sur le renforcement de la coopération judiciaire dans la région des Grands Lacs, adoptée par les ministres de la justice des États membres de la CIRGL le 16 juin 2022, et des consultations avec les interlocuteurs congolais entre novembre et décembre 2022, le Bureau de l'Envoyé spécial a prêté appui à d'autres consultations tenues entre mai et juin au Burundi, en République centrafricaine, au Soudan du Sud et en Ouganda, en étroite coopération avec le Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité du Département des opérations de paix, la CIRGL et le Président du Réseau de coopération judiciaire des Grands Lacs. Plusieurs affaires transfrontalières prioritaires ont ainsi été recensées, notamment des crimes liés à l'exploitation illicite des ressources naturelles. En juin, le Bureau de l'Envoyé spécial a organisé des réunions virtuelles avec les autorités judiciaires du Rwanda et de l'Ouganda. Ces réunions s'inscrivaient dans le cadre du soutien apporté par l'Envoyé spécial à l'accélération du suivi effectif de la Déclaration de Kinshasa par les États membres de la CIRGL.

67. Ces consultations ont permis de mieux déterminer les besoins des pays en matière de renforcement des capacités dans le cadre de la coopération judiciaire régionale. Les consultations de suivi se sont poursuivies avec les partenaires, notamment la MONUSCO et l'Institut international pour la justice et l'état de droit, en vue de déceler les possibilités de formation et de renforcement des capacités, tant au niveau national que régional.

V. Partenariats avec les organisations et mécanismes régionaux, les partenaires internationaux et les entités des Nations Unies

A. Organisations et mécanismes régionaux

68. Le Bureau de l'Envoyé spécial a poursuivi son étroite collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales. Outre la collaboration avec l'Union africaine et les autres institutions garantes en vue de revitaliser l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, le Bureau a apporté son soutien à la CAE dans le contexte du processus de Nairobi et à la CIRGL, dans le cadre d'initiatives conjointes sur la coopération judiciaire, du programme concernant les femmes et la paix et la sécurité et de la lutte contre l'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles. Le Bureau de l'Envoyé spécial a notamment soutenu le recrutement de deux experts pour renforcer la contribution du secrétariat de la CAE au processus de Nairobi. Le Bureau a également participé à une conférence pour les communautés frontalières sur la coexistence pacifique et l'intégration régionale, organisée par la CAE le 3 juillet à Kajiado (Kenya).

B. Partenaires internationaux

69. L'Envoyé spécial a poursuivi les échanges avec les partenaires internationaux, notamment à Bruxelles, Moscou, Paris, New York et Washington. Le 22 mars, il a organisé une réunion avec des représentants de la communauté diplomatique à Nairobi pour discuter des faits nouveaux récents survenus dans la région, ainsi que des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région

des Grands Lacs. La réunion a précédé les consultations avec les partenaires internationaux et les donateurs qui se sont déroulées à Bruxelles du 27 au 29 mars.

C. Autres entités des Nations Unies

70. L'Envoyé spécial a continué à collaborer étroitement avec d'autres entités des Nations Unies dans la région. Outre les échanges réguliers, l'Envoyé spécial et la Représentante spéciale pour la République démocratique du Congo et Chef de la MONUSCO ont renforcé la collaboration et l'harmonisation en mettant en place un mécanisme de coordination bihebdomadaire. Du 14 au 17 mars, le Bureau de l'Envoyé spécial a participé, à Libreville, à la neuvième réunion annuelle des chefs des entités des Nations Unies présentes en Afrique centrale, organisée par le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale. Les participants ont discuté des points d'entrée pour la prévention des conflits et ont admis qu'il importe de renforcer la coopération et la coordination dans le contexte de la situation dans la région.

71. Du 15 au 19 mai, le Bureau de l'Envoyé spécial a participé à Sao Tomé à la cinquante-cinquième session du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale. Le Comité a examiné la situation politique et en matière de sécurité en Afrique centrale et a adopté une déclaration sur les réfugiés et les déplacements forcés dans la région.

72. Afin de renforcer la collaboration dans le cadre de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs, le Bureau de l'Envoyé spécial a participé, du 17 au 20 mai, à un atelier organisé au Rwanda par le Coordonnateur résident sur la prochaine analyse commune de pays des Nations Unies pour le Rwanda. L'atelier a contribué à mieux faire comprendre les liens entre les dynamiques nationale et régionale.

73. Les 5 et 6 juillet, le Bureau de l'Envoyé spécial a organisé une réunion semestrielle de coordination politique à Nairobi, qui a rassemblé les entités des Nations Unies présentes dans la région ainsi que des représentants de groupes de réflexion régionaux. Les discussions ont porté sur la dynamique actuelle et les nouvelles tendances dans la région, ainsi que sur les possibilités de renforcer l'appui des Nations Unies aux efforts de paix régionaux. Une réunion virtuelle de suivi a été organisée le 31 août afin de partager les dernières informations et de convenir de recommandations communes à l'intention des hauts responsables des entités des Nations Unies présentes dans la région.

VI. Observations

74. Les efforts de paix dans la région des Grands Lacs ont atteint un tournant important. Je me félicite de ce que les dirigeants de la région s'attachent de plus en plus à faire face à la crise persistante dans l'est de la République démocratique du Congo et de la dynamique régionale positive qui en découle, comme en témoigne la série de réunions de haut niveau organisés au cours des derniers mois. Sous la direction des Présidents de l'Angola, du Burundi et de la Namibie, ainsi que de l'ancien Président du Kenya, des mesures importantes ont été prises pour raffermir l'appropriation régionale des solutions au conflit et pour renforcer la coordination entre les initiatives de paix régionales en cours ou prévues.

75. Le déploiement complet de la force régionale de la CAE, la décision de déployer une mission de la SADC en République démocratique du Congo et les efforts en vue de faire progresser le cantonnement du M23, notamment grâce au déploiement prévu

de soldats angolais, témoignent de l'engagement inébranlable de la région à rétablir la paix et la stabilité. Il est maintenant essentiel de veiller à ce que ces initiatives soient bien harmonisées, se renforcent mutuellement et aboutissent à une véritable mise en œuvre des engagements pris par l'ensemble des pays de la région, ainsi qu'à la cessation effective du conflit armé par tous les groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo. Je me félicite des résultats du sommet quadripartite qui s'est tenu à Luanda le 27 juin et j'invite l'Union africaine et toutes les parties prenantes clés à poursuivre la mise en œuvre des décisions prises au sommet.

76. Je me félicite de la diminution récente du nombre d'incidents de sécurité transfrontaliers entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. Néanmoins, je demeure profondément préoccupé par l'aggravation des tensions et des discours entre les deux pays. Je demande à la République démocratique du Congo et au Rwanda de continuer à faire preuve de retenue, de maintenir le dialogue et de mettre pleinement en œuvre leurs engagements respectifs dans le cadre du processus de paix de Luanda, en recourant aux mécanismes régionaux disponibles pour réduire les tensions et améliorer leurs relations de manière durable.

77. Je note que la cessation des hostilités entre le M23 et les Forces armées de la République démocratique du Congo est toujours d'actualité. Dans le même temps, la situation générale reste fragile et appelle à une vigilance accrue, ainsi qu'à des efforts concertés pour prévenir une reprise des hostilités. La recrudescence de la violence dans plusieurs régions de l'est de la République démocratique du Congo, y compris la violence fondée sur le sexe, est profondément inquiétante et doit cesser. Je condamne fermement les attaques menées par des groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo et je demande de nouveau à tous les groupes armés congolais et étrangers de déposer immédiatement et sans conditions les armes et d'engager sans délai le processus de désarmement. Je demande au M23 de se retirer complètement de toutes les zones occupées et de respecter les décisions énoncées dans la feuille de route de Luanda.

78. Je salue les progrès accomplis en ce qui concerne les mesures non militaires pour lutter contre les forces négatives dans l'est de la République démocratique du Congo, grâce aux efforts de l'Ouganda, du Burundi, du Rwanda, de la République démocratique du Congo et de la République-Unie de Tanzanie, en tant que membres du Groupe de coordination et de contact. Les premières indications, issues des missions de contact et de reconnaissance de la cellule opérationnelle du Groupe de coordination et de contact, traduisent la volonté de certains membres de groupes armés étrangers de désarmer, de démobiliser et de se faire rapatrier dans leur pays d'origine sans conditions. Il ne faut pas laisser passer cette occasion. J'invite instamment les pays concernés à renforcer rapidement leurs capacités nationales de désarmement, de démobilisation et de réintégration afin d'accueillir et de soutenir efficacement les ex-combattants et les personnes à leur charge.

79. L'aggravation de la situation humanitaire dans la région est une source de vive préoccupation. Des millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire, et leur nombre ne cesse d'augmenter. Je suis préoccupé par les informations faisant état de violations persistantes des droits de l'homme. Condamnant fermement toutes les formes de discours de haine et d'incitation à la violence, je réaffirme que tous les responsables doivent être amenés à rendre des comptes.

80. Je demande instamment à tous les acteurs de rester concentrés et de coordonner leurs efforts pour trouver une solution politique à la crise actuelle dans l'est de République démocratique du Congo. L'expérience a montré que les solutions militaires seules sont de courte durée et ne permettent pas de construire une paix solide et durable. La volonté politique, la bonne foi et le désir sincère de mettre fin à

des souffrances inutiles sont nécessaires à toutes les parties prenantes pour changer véritablement la donne. Tels sont les fondements de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, qui nous rappelle qu'il est impératif de s'attaquer, à tous les niveaux, aux causes profondes et aux moteurs du conflit.

81. Mon Envoyé spécial continuera d'accompagner ces efforts grâce à ses bons offices, à la sensibilisation et à d'autres formes d'appui. Il continuera également de promouvoir la participation des femmes et des jeunes à ces processus politiques afin que leur voix soit entendue.

82. La stabilité relative et l'amélioration des relations entre plusieurs pays de la région, y compris les efforts visant à consolider la coopération transfrontalière en matière d'activités économiques, sont encourageantes et réduiront à terme la tendance aux conflits dans la région.

83. J'encourage la poursuite des efforts pour lutter contre l'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles de l'est de la République démocratique du Congo et de la région, qui restent un facteur essentiel de la crise actuelle dans le pays. L'augmentation de la demande et des prix des minerais essentiels offre la possibilité de renforcer les investissements responsables dans le secteur minier et peut contribuer à accompagner la transformation structurelle des conflits dans les économies de la région.

84. Je tiens à remercier l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs pour l'appui qu'il apporte aux efforts de paix régionaux et à la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération.
